

Col de l'Escrinet
07200 SAINT ETIENNE DE BOULOGNE
Tél : 04.75.87.88.20
Mail : fdc07@fdc07.fr

Assemblée générale de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ardèche

samedi 15 Avril 2023 9h – LE POUZIN

Président Jacques AURANGE

La chasse est un mode de vie. A tous ceux qui veulent nous limiter à une fonction de régulateur, **je dis non.**
Mon métier n'est pas chasseur ! C'est ma passion !

Quand je vais à la chasse, je pars dans la nature, parce que j'aime m'y retrouver, et si à un moment je tue un animal, c'est dans ce contexte particulier que je le ferai et non pour simplement donner la mort. C'est toute la nuance que chaque chasseur connaît, ressent et comprend.

La régulation et la préservation des équilibres écosystémiques sont les conséquences de ma passion.
En aucun cas ils ne peuvent en être la cause.

La chasse est donc devenue un sujet médiatique permanent, voire un projet politique. Dans ce contexte, il est d'autant plus important d'expliquer notre pratique et de combattre ce sentiment de peur – démesuré quand on regarde la réalité des chiffres - qui s'est installé chez certains usagers de la nature.

Pourtant, chasser le grand gibier, c'est maintenir l'équilibre des écosystèmes, c'est protéger les cultures agricoles, c'est éviter des dizaines de milliers de collisions, dont certaines dramatiques entre des voitures et des animaux.

Au cours de mon rapport moral, j'aborderai **4 grands objectifs** : Défendre la chasse, Promouvoir la biodiversité, Être un acteur de la société, Communiquer et soutenir le monde de la chasse

1 - Le premier objectif, défendre la chasse

La sécurité,

Tendre vers le risque zéro une préoccupation permanente pour la FDC07 !

La Secrétaire d'Etat en charge de la Biodiversité, Bérangère Couillard, a annoncé un Plan Sécurité à la chasse de 14 mesures qui fait suite à une longue concertation avec le monde de la chasse, mais aussi avec les principales fédérations de sport et loisirs de nature et les représentants des élus locaux.

Le gouvernement a fait le choix d'aller beaucoup plus loin que la sécurisation de nos pratiques en intégrant un volet essentiel autour du partage des espaces et de la meilleure information des usagers de la nature.

Personne ne peut contester le fait que par manque de connaissances de nos pratiques, par insuffisance d'information de notre part et en raison de la surmédiatisation démesurée des accidents, de nombreux citoyens, mais aussi des ruraux éprouvent un réel sentiment d'insécurité lors de promenades durant la période de chasse.

La baisse drastique du nombre d'accidents montre que ceci n'est pas une fatalité et que la mobilisation des chasseurs et des fédérations commence à porter ses fruits avec une évolution très positive des comportements. Nous totalisons

90 accidents, et cette année, 70 accidents à l'échelle nationale dont 6 mortels (6 de trop !). Ce sont les niveaux d'accidents et de décès les plus bas de l'histoire de la chasse française.

Notre objectif restera une année sans accident.

Vous visualisez actuellement ces 14 mesures annoncées par la secrétaire d'Etat ! Aucune ne concerne l'interdiction de la chasse du dimanche

Des actions concrètes déjà mises en place dans notre département depuis très longtemps !

Des actions déclinées en 3 axes :

- **Pédagogiques** : formations initiales et continues et information,
- **Réglementaires** : transposition des mesures de sécurité à l'égard de tous,
- **Judiciaires** : cadre répressif avec stage de citoyenneté d'alternatives aux poursuites judiciaires en cas d'infraction.s.

Ainsi notre fédération améliore et améliorera les formations pratiques et théoriques que suivent les chasseurs, indépendamment de la formation à l'examen du permis de chasser :

- La formation décennale du chasseur (l'exécutant)
- La formation du responsable de battues (l'organisateur du jour)
- La formation du responsable associatif (l'organisateur du territoire)

Force est de constater que la surenchère « élitiste », qui a émaillé certaines auditions au Sénat, dans le cadre du rapport, transparaît dans certaines de ces propositions.

Alimenter des peurs irrationnelles et diviser les Français n'a jamais été bon pour le « bon vivre ensemble » et la démocratie, alors que l'enjeu de la sécurité à la chasse se situe sur le terrain de la pédagogie et de l'information.

Les mesures de renforcement à la chasse doivent respecter la diversité des territoires et des pratiques ainsi que la réalité budgétaire des Fédérations.

Toujours dans la défense de la chasse.

Un observatoire, une plainte et une pétition,

Signaler les comportements hors-la-loi contre les chasseurs pour mieux les combattre – nous recensons les actes de malveillants commis à l'encontre des chasseurs et du monde cynégétique – cette année nous comptabilisons en Ardèche 33 - dégradations de matérielles, violences verbales - diffamations, menaces - Agressions.

Le dernier fait divers en date, cambriolage de la maison de la chasse de l'ACCA BEAUMONT.

Ces signalements transmis à l'observatoire de la FNC, ont permis le dépôt d'une plainte contre X pour association de malfaiteurs a pu être déposée par la FNC auprès du Procureur de Versailles. Ces actes illégaux, cette violence gratuite sont de plus en plus le fait d'individus appartenant à des collectifs ou groupuscules soutenus par certaines associations ayant pignon sur rue.

La FNC a déposé une pétition qui a recueilli les 100 000 signatures, merci à celles et ceux qui ont signés, requises pour déclencher une réaction parlementaire pour que les associations, dites « d'intérêt général », qui combattent ouvertement des activités légales avec des moyens illégaux (intrusions, obstructions, violences, etc...) ne bénéficient plus d'avantages fiscaux.

Le Sénat a décidé de créer une mission « flash » pour étudier ce sujet et faire des propositions.

Son rapport rappelle une évidence : les associations qui font appel à la générosité du public doivent pouvoir être contrôlées ! ce qui n'est pas le cas !

N'hésitez à signaler sur l'application GEOCHASSE tout acte d'incivilités, de menaces ou de faits.

Toujours dans la défense de la chasse, Le Conseil d'Etat, la commission européenne, La cour européenne des droits de l'Homme

La gestion adaptative, deux décisions du **Conseil d'Etat** sont venues conforter le dispositif et la liste des espèces soumises à gestion adaptatives – nous devons nous familiariser de plus en plus avec ces outils notamment l'application chassAdapt développée par la FNC qui permet une collecte fiable d'informations sur les prélèvements des espèces soumises à cette gestion adaptative – cas de la tourterelle des bois.

La réforme informatique engagée par la FNC, devrait dans quelques mois accélérer la disposition de ces outils indispensables à la gestion des espèces – nous savons le faire en Ardèche !

La récolte de nos prélèvements grands gibiers est totalement dématérialisée par plus de 98 % des équipes de chasse.

La commission européenne continue son travail de destruction, de sape pour détruire, petit à petit, des traditions rurales et patrimoniales françaises. Les chasses traditionnelles sont dorénavant attaquées dans leur ensemble, en désignant clairement les palombières de nos amis chasseurs du SUD OUEST. Comme on peut le lire, la Commission estime qu'il existe des alternatives, c'est-à-dire l'élevage ou le tir au fusil, plutôt que d'utiliser des pratiques ancestrales de chasse transmises de générations en générations, qui ne concernent qu'un petit quota de prélèvement (chasse à la tendelle, chasse à la glu).

Bref, le ton est donné, et l'idéologie qui va avec !

Les oiseaux que nous pouvons chasser, le calendrier des saisons de chasse, les méthodes de chasse y compris celles qui font partie de notre identité rurale et notre patrimoine culturel, **c'est Bruxelles.**

Concernant les ACCA, La cour européenne des droits de l'Homme s'est prononcée en juillet 2022. Selon elle, l'interdiction faite aux petits propriétaires de s'associer après la constitution des ACCA pour faire une chasse close (privée) ne lui paraît, ni discriminatoire, ni attentatoire au droit de propriété.

Tout l'enjeu de ce contentieux est en effet d'empêcher la création impromptue d'associations dont le seul but est de démanteler le territoire de l'ACCA et de priver notamment les membres de l'ACCA non-propriétaires de la possibilité de chasser sur des territoires suffisamment vastes et stables.

Le Conseil d'Etat a rendu une décision favorable aux ACCA qui met un terme définitif à près de quatre années de contentieux engagés par les forestiers privés de FRANSYLVA contre la chasse populaire.

Le Conseil d'Etat, par cette décision, préserve ainsi **la mission d'intérêt général** dont les ACCA sont investies, nos communes soumis à un fort morcellement foncier où elles sont constituées.

« Elles permettent ainsi une gestion rationnelle du patrimoine cynégétique et garantissent l'accès à une chasse populaire »

On peut se féliciter de cette éclatante victoire de la chasse populaire et d'intérêt général incarnée par les 10 448 ACCA et AICA (en France).

Encore des Propositions de Loi contre la chasse !

Ne tombons pas dans ce piège politique grotesque qu'on nous tend, monter les gens les uns contre les autres à des fins de chaos à peine voilé.

C'est évidemment ce que cherche le député écologique Charles Fournier d'Indre et Loire, lorsqu'il a voulu soumettre à l'Assemblée nationale le 6 avril prochain son projet de loi sur la chasse. Un projet qui ne comporte qu'un seul point, à savoir **l'interdiction de chasser le dimanche** et donc un seul objectif tuer la chasse populaire.

Il est évident que la défense de la chasse populaire et le respect du droit de propriété passent par le maintien de la chasse le week-end et le dimanche en particulier.

Pour la Fédération départementale que je préside et pour chaque chasseur, cette proposition de loi des Verts est une énième provocation ! Aucune fédération d'activités nature ne réclame un dimanche sans chasse, et chacune de ces structures l'a clairement rappelé devant notre ministre de tutelle, il y a quelques mois.

A force de répéter, sans cesse, et de façon mensongère que la nature est à tout le monde, on obtient des sondages d'opinion à l'instant t, qui par définition ne tiennent pas compte du recul nécessaire qu'il faudrait normalement avoir pour ce genre de débat. Le culte de l'instant présent prédomine aujourd'hui à toutes les destinées françaises, en raison de l'extrême rapidité des réseaux sociaux et de la violence qui en découle... Cela ne s'applique pas qu'à la chasse.

Une nouvelle atteinte contre la chasse a donc été écartée le 23 mars dernier, grâce au réseau très dense des fédérations départementales, en connexion directe et permanente avec leurs parlementaires.

Que chacun en soit ici remercié.

Mais ne nous réjouissons pas trop vite ! D'autres attaques nous seront portées, dont certaines au plus haut niveau de l'Etat. Même les outils indispensables que l'on utilise pour nos compagnons à 4 pattes, pour leur sécurité, sont discutés.

Pour y faire face unis, les chasseurs devront sans relâche expliquer ce qu'est la chasse à leurs contemporains, et en quoi sa pratique est légitime et les chasseurs respectables, quel que soit le mode de chasse qu'ils pratiquent.

Nous devons impérativement poursuivre nos efforts avec nos parlementaires (députés et sénateurs) afin de les sensibiliser à la réalité de nos modes de chasse et les amener à nous soutenir dès que cela sera nécessaire.

Les chasseurs premiers usagers du système d'information sur les Armes (SIA)

Le SIA a été inauguré par le ministère de l'intérieur le 8 février 2022. Il a connu un démarrage compliqué dû à de nombreux dysfonctionnements. Nous avons échangé régulièrement avec les services de la Préfecture sur ce sujet.

Un communiqué de presse commun a été rédigé en Présence de M. le Directeur des services du cabinet (M. Thomas KUPISZ) qui représentait M. le Préfet et moi-même.

Nous avons relayé régulièrement aux chasseurs mais aussi aux détenteurs de droit de chasse les messages et consignes de la préfecture.

Des permanences ont été mises en place par la préfecture de l'Ardèche depuis avril 2022 dans le cadre de l'accompagnement de proximité pour aider les chasseurs détenteurs d'armes à la création de leur compte SIA jusqu'au 31 mars 2023 à la préfecture mais aussi les vendredis au siège de la FDC.

J'en profite aussi pour remercier les armuriers dans l'implication sur ce dossier.

Le nombre de déclarant CHASSEURS pour notre département avoisine les 3 500 comptes SIA (30 %).

Mobilisez-vous !

En parlant des armes, parlons des munitions ! l'utilisation du Plomb

Depuis le 15 février 2023, il est interdit d'utiliser et de porter du plomb pour la chasse dans les zones humides.

Nous attendons la définition précise des zones humides.

Nous attendons les directives nationales et particulièrement les consignes de mise en application de cette nouvelle mesure.

Vers une interdiction totale du plomb ? Si oui, le monde de la chasse demande une période de transition !

Plusieurs pays qui avaient anticipé cette interdiction reviennent de façon partielle ou totale sur cette mesure qu'ils jugent non pertinente. En 2021, la Norvège a approuvé par un vote parlementaire l'utilisation du plomb dans les munitions de chasse après son interdiction en 2005. Cette décision a été prise parce qu'il n'y avait aucune base scientifique sur la durabilité des matériaux utilisés comme alternative au plomb, sans oublier les souffrances inutiles qu'ils provoquent pour les animaux, tout en étant plus risqués pour l'homme.

2 - Nous constatons tous que notre devenir passe par l'action environnementale (PROMOUVOIR LA BIODIVERSITE)

(2) Les chasseurs contre les feux de forêt !!!

L'été 2022 a été de nouveau difficile pour la forêt avec les records de chaleur et de sécheresse. Bien sûr, les effets très marquants, directs et désastreux ont été les incendies de forêt de grande ampleur (61 000 ha en France).

Plus de 2240 ha pour notre département !

Je tenais à remercier le travail réalisé par nos sapeurs – pompiers.

Je sais que les chasseurs peuvent venir en appui pour la connaissance du territoire – notre objectif à l’avenir est d’échanger avec le service départemental pour travailler ensemble !

La FNC a été auditionnée dans le cadre de deux missions spécifiques (cartographie des risques, articulation des politiques publiques) et a rappelé le rôle actif des chasseurs, grands connaisseurs de terrain, sur ces deux volets. Il a été indiqué la nécessité d’associer le plus en amont possible le réseau cynégétique aussi bien dans la prévention que dans les comités de crise en cas de lutte effective.

Un exemple : l’embroussaillage a moins de 50 mètres des habitations, Nous y sommes confrontés tous les jours ! Ces zones souvent denses et impénétrables sont des remises idéales pour le Sanglier. Il y trouve le gîte, souvent le couvert et la tranquillité, de temps en temps des cultures agricoles dont les dégâts sont encore indemnisés par les chasseurs. Le président d’ACCA est régulièrement interpellé, harcelé par ces mêmes propriétaires pour agir et éliminer ces animaux – ces mêmes chasseurs se mettent en difficultés vis-à-vis de la loi afin de répondre positivement à la demande ! **débroussailler chaque année ne serait-il pas plus simple ? c’est une obligation, semble-t-il !**

Contrairement aux idées reçues, le débroussaillage peut avoir des effets bénéfiques sur la biodiversité

Côté forêt, l’adaptation au changement climatique est une priorité pour une filière forêt-bois qui est soutenue par l’État pour dynamiser le renouvellement forestier – test de nouvelles essences. Qui dit régénération-plantation veut dire sur ces zones de possibles soucis d’interaction avec la grande faune. Les plants forestiers issus de pépinières sont plus sensibles à la dent des ongulés, c’est pour cela que nous attirons votre attention sur ces zones spécifiques de renouvellement gérées par ONF.

Ainsi l’équilibre forêt gibier reste un sujet très présent lors des constructions des plans de chasse mais aussi au niveau régional par le comité régional paritaire sylvo-cynégétique.

Une opération de financement participatif en direction des Ardéchois pour contribuer à la reconstitution et à l’avenir des forêts ardéchoises est en cours.

Matthieu SALEL nous en parlera.

J’en profite pour saluer l’intervention de la sénatrice de l’Ardèche Anne VENTALON en soutien de la proposition de loi visant à renforcer la prévention et la lutte contre les incendies.

Le texte adopté à l’unanimité par le Sénat le 4 avril dernier, renforce la coopération entre les collectivités territoriales, les SDIS, l’Etat et les particuliers.

L’éco-contribution

L’année 2022 est la troisième année du dispositif éco-contribution. A l’échelle nationale, nous comptabilisons un total de 577 projets. Ces projets éco-contribution ont été montés selon des critères stricts. L’instance décisionnelle de l’OFB, la commission des interventions valide ces projets après une instruction à l’échelon local et national.

Notre pôle ludo-pédagogique sur la biodiversité créée pour les établissements scolaires et les visiteurs de la FDC 07 est opérationnel ! avec un objectif de plus 1 000 participants aux animations nature au col de l’Escrinet par an.

La Fédération nationale des chasseurs mène des projets variés et fédérateurs :

- J’aime la nature Propre
- Hironnelles et biodiversité
- Ekosentia : chemins ruraux, cœur de Biodiversité

Nous vous proposerons des actions, courant 2024 en y associant évidemment les chasseurs mais aussi d’autres partenaires !

Un service scientifique national qui se structure !

Concernant La maladie d'Aujeszky

Du côté des sangliers, les résultats d'une étude de thèse concernant l'innocuité et l'efficacité du vaccin contre la maladie d'Aujeszky chez les chiens devraient être disponibles dans le courant du deuxième trimestre 2023.

Une thèse, dont les premières données collectées ont permis de dresser un état des lieux des effets indésirables observés à la suite de la vaccination grâce au suivi de 157 chiens. Le suivi sérologique des chiens vaccinés est en cours. L'étude se poursuit par des travaux complémentaires afin d'apporter des réponses aux questions que les chasseurs se posent quant à cette vaccination.

La contamination de chiens de chasse au sanglier peut donc avoir lieu lors de la chasse, en particulier pour les chiens allant au contact lors du ferme. Les symptômes sont principalement constitués en des troubles nerveux et du comportement. Leur mort est systématique.

Nous suivons attentivement l'évolution de ce virus, particulièrement chez nos voisins Drômois où un foyer est apparu dans le sud du département (la plaine de la valdaine)

Nous échangeons régulièrement avec les services de l'Etat DDETSPP, qui nous informent des différentes instructions que nous vous relayons.

L'Etude socio-économique

La mise en valeur et la défense de la chasse nécessitent de disposer de données chiffrées actualisées par rapport à l'étude pionnière de 2014-2016. Aussi, la FNC a souhaité lancer une nouvelle grande étude sur la Chasse dont l'objectif est d'établir les retombées économiques, environnementales et sociétales de la chasse en France. C'est fait pour les chasseurs ainsi que les détenteurs de droit de chasse.

J'entends certains d'entre vous !! c'est trop long à remplir !

Ces données sont essentielles pour toujours mieux expliquer et défendre la chasse.

Le taux de réponse est un signal politique fort. En Ardèche, les chasseurs ont répondu !

L'Etat à l'Ecoute des chasseurs

Le 1^{er} mars 2023, a eu lieu sur le stand du ministère de l'agriculture au salon international de l'agriculture la signature de l'accord sur les dégâts de grand gibier avec le monde agricole et du protocole d'accompagnement par l'Etat.

Tout d'abord, le ministre de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire, Marc FESNEAU, et la secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie, Bérangère COUILLARD ont signé avec le Président de la FNC Willy SCHRAEN le protocole qui voit officialiser le soutien financier souhaité par le Président de la République aux fédérations des chasseurs à hauteur de 80 Millions d'euros. **Il y a 3 volets :**

20 millions, pour l'appui à la prise en charge du surcoût lié à la crise ukrainienne pour l'année 2022, versé entièrement aux agriculteurs

Pour l'Ardèche cela représente 10 à 15 % du coût des dégâts de l'année de récolte 2022 soit une enveloppe reversée aux agriculteurs de 7 000 à 10 000 €. Pourquoi si peu ! car peu de dégâts et très peu sur les denrées agricoles concernées par l'inflation.

60 millions pour l'appui à la transition du système d'indemnisation des dégâts

Il s'agit de l'aide à la réforme structurelle sur 3 ans attribuée aux fédérations d'un niveau départemental, régional et national consacrées : à la modernisation du système d'indemnisation, au développement d'un système d'information permettant de suivre les prélèvements à l'échelle des territoires, les dégâts de gibiers ainsi que les mesures de protections. Ce n'est en aucun cas une aide à payer les dégâts !

Et évidemment **un appui règlementaire de l'Etat pour la mise en place de nouvelles mesures suite à l'accord avec le monde agricole.**

Willy SCHRAEN a signé l'accord avec le monde agricole représenté par l'ensemble des syndicats agricoles et Chambres d'Agriculture de France.

L'objectif de ces accords est de réduire de 20 à 30 %, d'ici 3 ans, les surfaces de dégâts de sanglier au niveau national. Il y a 3 volets à cet accord :

- L'élargissement de la boîte à outils sanglier (cadrage national) laissant une large place aux adaptations départementales (discussion en CDCFS, afin d'adapter le SDGC et/ou l'arrêté préfectoral) et comportant une partie sur l'agrainage ;
- Des points de simplification et de clarification de la procédure d'indemnisation dégâts ;
- Un contrat d'objectif (résultats et moyens) et de suivi de cet accord.

Désormais, il est attendu une traduction réglementaire par les services de l'Etat de ces accords.

Ces travaux vont débuter rapidement pour permettre des mises en œuvre dès la saison 2023-2024.

Les DDT ont été averties fin mars du contenu de ces accords et de la mise en œuvre.

Je rappellerai (comme exposé en première partie du congrès) le niveau des indemnisations des dégâts agricoles causés par le Grand Gibier dans notre département est à un niveau historiquement bas depuis plus de 20 ans en quantités détruites mais aussi en euros malgré la conjoncture économique. (moins de 150 000 €)

Cet accompagnement sur 3 ans de l'Etat doit aussi nous servir, non plus à réfléchir, mais à agir sur l'évolution du système d'indemnisation avec une loi inadaptée et vieille de 50 ans.

Je suis convaincu qu'il faut rouvrir ce dossier d'indemnisation de la loi 1968.

Nous ne donnerons pas un avenir à la chasse française si nous ne restons que sur cette équation financière qui nous lie à la nature. Nous constatons tous que notre devenir passe par l'action environnementale, par la gestion de la biodiversité, par l'information du grand public et bien sûr par le « vivre ensemble » dans la nature.

4 - J'en terminerai par LA COMMUNICATION, avec un exemple sur la venaison

La valorisation de la viande de gibier est dans l'air du temps. Cette viande répond aux nouvelles attentes des consommateurs. Ils sont devenus locavores. Développer ces filières de valorisation de venaison locales est un formidable atout économique et social pour nos territoires ruraux.

Un travail national est en cours porté par la FNC et les structures de la filière.

La région AuRA, dans ses objectifs de valorisation des territoires et de ses différentes composantes rurales, souhaite valoriser les filières locales et naturelles... Quoi de plus naturel que de mettre en avant la cuisine du gibier avec des partenaires locaux ?

C'est le défi qu'a relevé la FDC 07 à l'automne dernier.

Elle a ainsi mis en place une opération de cuisine du gibier avec plusieurs partenaires, tous ancrés dans le territoire et attachés à sa mise en valeur. Ainsi une journée sur la cuisine du chevreuil a réuni :

- Le chef du restaurant LA BORJA,
- L'entreprise MATAL à AUBENAS qui a mis à disposition son espace cuisine,
- Le CFA de LANAS avec un groupe de jeune en formation « art de la cuisine » et leur professeur responsable Olivier CHASTAGNIER,

Cette opération a été conduite grâce au soutien de la région AURA.

Les objectifs étaient multiples :

- Inciter et susciter à la cuisine d'un produit local, bio et de saison,
- Valoriser l'image de la chasse,
- Mettre en valeur les partenaires associés à l'opération,
- Valoriser nos terroirs.

Une vaste campagne de communication digitale et avec la presse locale a permis de diffuser largement recettes et « conseils du chef » pour cuisiner des dos de chevreuils ainsi que de succulents saucissons briochés, toujours cuisinés à base de chevreuil. Les réseaux sociaux et la présence de nombreuses vidéos sur « YouTube » étaient au programme de cette opération. 64 000 vues et un fort taux visionnage ce qui place cette campagne à une performance exceptionnelle.

Une belle expérience pour les jeunes du CFA de LANAS qui préparent le brevet professionnel art de la cuisine. La cuisine du gibier étant au programme de leur année scolaire, Elle a permis aux jeunes, dans le cadre de leur apprentissage, de travailler avec un chef reconnu : Florian DESCOURS, de côtoyer le milieu de l'entreprise professionnelle en lien avec leur métier (Entreprise MATAL à AUBENAS spécialisée dans les métiers de bouche) et des acteurs du territoire que sont les chasseurs, représentés par leur fédération départementale, qui a initié cette opération avec l'appui fort de la région AURA.

Cette opération est une phase de « test » qui aura pour objectif de réaliser une opération de plus grande envergure en 2023. Bravo pour cette idée. **C'est un véritable succès !**

Pour pratiquer chez vous, en partenariat avec le dauphiné libéré, nous vous offrons un magnifique tablier, bien utile.

Conclusion

La bataille de l'opinion est cruciale pour l'avenir de la chasse, je vous demande de mener ce combat avec moi. Si la biodiversité est un bien commun et les chasseurs en savent quelque chose, eux qui la pratiquent au quotidien, la nature, elle, demeure le bien de quelqu'un. Contrairement aux affirmations de certains radicaux. Mon père me disait toujours « Petit, quand tu n'es pas chez toi, n'oublie jamais que tu es chez quelqu'un d'autre ». C'est la réalité du droit de propriété français. Alors mes amis, ce n'est pas le moment de baisser les bras et de renoncer à ce que nous sommes, à ces valeurs que nous portons fièrement. C'est l'identité propre à nos territoires. Nous voulons être respectés. Laissez-nous vivre selon nos choix de vie. Cessez de nous rajouter sans cesse des normes sur des normes. Arrêtez de nous imposer votre vision d'une société qui sera faite que d'interdiction et de privation. Laissez-nous simplement transmettre à nos enfants ce que nous avons reçu de nos parents, c'est notre droit légitime. En résumé, foutez-nous la paix.

Je m'adresse à vous et à ceux qui nous écoutent, avec une certaine fierté, pour vous remercier, je connais mes responsabilités et celles de mon conseil d'administration pour répondre à vos attentes, pour défendre nos valeurs, nos traditions et porter au quotidien l'ambition de nos engagements. Je vous remercie.